

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE POINTE A PITRE

30 RUE FREBAULT

97110 POINTE-A-PITRE

TEL. 05 90 89.69.51

RECEPISSE DE DEPOT

A.A.A.

Zone Commerciale
Grand Camp
97139 Les Abymes

V/REF :

N/REF : 2017 B 1137 / 2018-A-2182

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Pointe à Pitre certifie qu'il a reçu le 16/04/2018, les actes suivants :

Rapport du commissaire aux apports en date du 09/03/2018

Concernant la société

A.A.A.

Société par actions simplifiée

Zone Commerciale

Grand Camp

97139 Les Abymes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-2182 le 16/04/2018

R.C.S. POINTE A PITRE TMC 830 925 798 (2017 B 1137)

Fait à POINTE A PITRE le 16/04/2018,

LE GREFFIER



SAS AAA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EFFECTUES

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée à l'unanimité des associés par décision du 8 juin 2017, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par M. Robert ARNOUX à la société AAA.

I - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

M. Robert ARNOUX exploite une entreprise individuelle dont l'activité est le commerce de détail d'équipements automobiles. M. Robert ARNOUX souhaite apporter cette entreprise à la société AAA, société dont il est associé.

II - DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

L'entreprise individuelle présente des capitaux propres de 155 740 euros à l'arrêté des comptes du 31 décembre 2017. Ces capitaux se répartissent ainsi.

A l'actif :

- des immobilisations pour 40 016 euros,
- un actif circulant pour 1 210 983 euros.

Au passif :

- des dettes pour 1 095 259 euros.

M. Robert ARNOUX souhaite apporter ces éléments constitutifs de son activité actuelle à la société AAA ainsi que le fonds de commerce de son activité, non valorisé au bilan, pour 683 918 euros arrondi à 684 260 euros, montant déterminé par application à son dernier chiffre d'affaires annuel TTC connu d'un coefficient moyen de 30%, issu de la table financière de l'administration fiscale, en contrepartie de 840 000 actions de 1 euro chacune.

III - VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

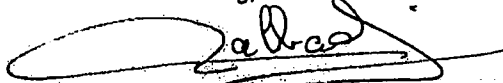
- vérifier la réalité des actifs apportés,
- contrôler la valeur attribuée aux apports.

IV - CONCLUSION

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport décrit dont le total s'élève à 840 000 euros.

Cette valeur globale correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre.

Fait à Petit Bourg, le 9 mars 2018



Eric DALBADIE

ERIC DALBADIE

COMMISSAIRE AUX COMPTES - EXPERT COMPTABLE - FORMATEUR AGREE
Immeuble GDSO - Lot 27 - P.A. La Lézarde
Colin Nord - 97170 PETIT-BOURG
☎ 0590 48 93 02 - Fax: 0590 48 92 95 - Port: 0690 35 70 39
mail: dalbadie.eric@wanadoo.fr
Siren: 37A 569 107